

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

Direction Technique – N° 18.03.2023.40

**Objet : Convention de mise à disposition ENEDIS concernant l'unité foncière cadastrée AE 995 –
Autorisation**

Date de la convocation : 15 mars 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR,
M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI,
M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Stéphane
FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Laëtitia LEFEBVRE,
Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ.
M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.
Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.
M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.
M. Frédéric LEBALLEUR a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU.
Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.
Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

ABSENTS :

M. Ibrahim DEM.
Mme Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy KIVATA

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le projet de convention de mise à disposition par ENEDIS.
- La délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2019 adoptant la Convention Pluriannuelle du Projet de Renouveau Urbain du quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Convention de mise à disposition ENEDIS sur l'unité foncière cadastrée AE 995

Date de transmission de l'acte : 27/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/03/2023

Numéro de l'acte : 18-03-2023-40 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230323-18-03-2023-40-DE

Date de décision : 23/03/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

- La convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU signée le 10 janvier 2020,
- L'avis favorable de la Commission cadre de vie et développement durable en date du 15 mars 2023.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine et afin d'anticiper au mieux l'opération de démolition de la tour Glycine appartenant au Foyer Stéphanaï, un déplacement d'ouvrage dit poste de transformation de courant électrique est nécessaire par la société ENEDIS.

La nouvelle destination se situe sur un terrain d'une superficie de 25 m² rue André LENOTRE faisant partie de l'unité foncière cadastrée AE 995, d'une superficie totale de 20360 m², propriété de la ville de Cléon.

A cet effet, la société ENEDIS demande l'établissement d'une convention de mise à disposition. Celle-ci est consentie par la Ville de Cléon à titre gratuit, et, pour la durée des ouvrages ou de tout ouvrage qui pourrait leur être substitué.

Le libre accès au transformateur et aux canalisations est également accordé à la société ENEDIS pour l'installation et la maintenance des ouvrages électriques.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la société ENEDIS, du terrain d'une superficie de 25m² faisant partie de l'unité foncière cadastrée AE 995 et les modalités du projet de convention joint à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer tout acte et tout document relatif à la mise à disposition du terrain d'une superficie de 25m² faisant partie de l'unité foncière cadastrée AE 995 et se rapportant auxdites installations avec la société ENEDIS.

Pour copie conforme,

Cléon, le 23 mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



